



MAISONS EN BOIS • NEUF ET RÉNOVATION

Fort d'une expérience familiale de plus de 50 ans, Dubourg Construction vous accompagne dans **votre projet personnalisé, pour une maison saine, confortable et économe en énergie.**



DUBOURG CONSTRUCTION

652 route de l'Adour 40400 Bégaar

Tél : 05 58 73 42 63

Fax : 05 58 73 42 57

contact@dubourg-construction.fr

www.dubourg-construction.fr



Dubourg Construction est membre d'AFCOBOIS
et du groupement landais AKIDOM



CONSTRUCTEUR DE MAISONS EN BOIS

LE CHOIX D'ÊTRE BIEN CHEZ SOI !

VOTRE MAISON NEUVE À OSSATURE BOIS

VOUS ÊTES CÉLIBATAIRE, EN COUPLE OU EN FAMILLE
ET VOUS SOUHAITEZ FAIRE BÂTIR VOTRE NOUVELLE MAISON...

VOUS ÊTES À LA RETRAITE ET VOUS AVEZ BESOIN
D'UNE HABITATION MIEUX ADAPTÉE...

VOUS VOULEZ CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE
OU INVESTIR DANS LE LOCATIF...

UNE HABITATION À VOTRE IMAGE

- Tous nos plans sont **100% personnalisés** pour chaque réalisation
- **Notre maître d'œuvre et notre bureau d'études** sont à votre écoute pour vous accompagner de A à Z
- Nous vous conseillons sur tous les aspects du chantier, **du gros œuvre à la finition**



VOUS CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE FINITION



« HORS D'EAU HORS D'AIR »

Votre maison est livrée « nue »
avec murs, toits, fenêtres...

Chantier avancé à 60%



« PRÊT À FINIR »

L'isolation est posée et les kits électricité
et plomberie sont fournis.

Chantier avancé à 70%



« CLÉ EN MAIN »

Votre maison est entièrement terminée, vous pouvez l'aménager !

Chantier avancé à 100 %

NOTRE QUALITÉ EST CERTIFIÉE



MAISONS DE QUALITÉ : avec le label « Agréé Maisons de Qualité », délivré notamment par des associations de consommateurs, nous nous engageons sur la qualité de nos informations techniques et financières, sur notre accompagnement à chaque étape de votre projet, sur le respect de la réglementation thermique et sur des matériaux performants.



AFCOBOIS est le syndicat de la construction bois. Il assure la promotion et le développement d'une construction bois de qualité, dans le respect de l'environnement et du développement durable.

CCMI

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ POUR VOTRE PROJET

Le Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI) est une véritable protection pour vous : il vous apporte **des garanties de livraison, de prix et de délais**. C'est le contrat le plus utilisé dans la construction de maison individuelle, pour vous permettre de bénéficier **des garanties encadrées** par la réglementation française.



- La conception et la réalisation de votre habitation sont protégées
- Nous nous engageons à vous accompagner en toute sérénité



LES GARANTIES DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

GARANTIES DE PRESTATIONS ET DE PRIX

Nous nous engageons à réaliser votre maison en conformité avec la notice descriptive. Ce document mentionne avec précision les matériaux utilisés. Le prix reste ferme et définitif.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE NOMINATIVE

Cette assurance est obligatoire pour le Maître d'Ouvrage (le client). Elle est valable 10 ans et est complémentaire à la garantie décennale.

Elle permet de procéder au règlement des réparations et des remboursements relatifs à la garantie décennale, sans décision de justice préalable. C'est ensuite l'organisme d'assurance qui se retournera contre le responsable du préjudice.

GARANTIE DE LIVRAISON NOMINATIVE

Nous nous engageons à réaliser votre maison dans le délai prévu dans le contrat. Ceci vous permet de prévoir avec précision la date de votre déménagement.

CAUTION FINANCIÈRE D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX NOMINATIVE

C'est la garantie essentielle que votre maison sera terminée et livrée dans les conditions du contrat. Cette caution est délivrée par les organismes financiers aux seuls professionnels ayant fait leurs preuves de sérieux et de bonne gestion. Elle permet de financer la fin de construction de votre maison en cas de défaillance de la part du prestataire.

GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT

Cette garantie vous apporte la certitude d'une intervention immédiate et efficace au cas où un désordre apparaîtrait au cours de la première année après la réception.

GARANTIE BIENNALE

C'est la garantie du bon fonctionnement des équipements de votre maison pendant les deux premières années après la réception. Elle concerne par exemple le fonctionnement des portes et des fenêtres, la robinetterie...

Elle englobe l'ensemble des menus travaux, qui n'ont pas d'incidence sur le gros œuvre. Si le mauvais fonctionnement d'un élément rendait la construction impropre à son habitation, c'est alors la garantie décennale qui serait appliquée.

GARANTIE DÉCENNALE

Pendant 10 ans, vous êtes garantis contre les désordres qui compromettent la solidité et l'étanchéité de votre construction, et qui, affectant un élément constitutif, le rendrait impropre à sa destination (par exemple, désordre sur la charpente, canalisations, murs...).

Cette assurance, obligatoire pour le constructeur, est la garantie du respect des normes de construction.

RÉNOVATION ET EXTENSION

POUR TOUS VOS PROJETS D'AGRANDISSEMENT ET D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

Notre expérience nous permet de réaliser tout type de rénovation partielle ou totale : ajout de surface au sol ou en hauteur, amélioration des performances énergétiques, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...

- Plans dessinés par notre bureau d'études, adaptés à vos souhaits
- Charpente traditionnelle fabriquée et montée par nos équipes
- Respect des normes et réglementations thermiques en vigueur

↑ SURÉLEVATION

Légère et rapide, l'Ossature Bois est parfaitement adaptée pour donner de la hauteur à votre espace habitable.



↔ AGRANDISSEMENT

Augmentez vos volumes avec une structure en bois qui prolonge votre habitation maçonnée actuelle.



↻ RÉNOVATION

Nous pouvons moderniser votre habitation pour la rendre plus confortable et mieux isolée.



L'ENTREPRISE DUBOURG

UNE HISTOIRE DE FAMILLE

Très attachée à un savoir-faire traditionnel, l'entreprise familiale Dubourg est spécialisée dans la charpente, la construction et la rénovation de maisons individuelles en bois dans les Landes.

50 ans ou la saga bien charpentée de l'entreprise Dubourg !

Créée voici 50 ans par Robert Dubourg, l'entreprise bégaaraise spécialisée dans la charpente et la toiture a su s'adapter aux mutations de la société. Aujourd'hui pétrie de 50 ans de savoir-faire et d'acquis, elle anticipe sur un avenir où le bois regagne toutes ses lettres de noblesse.

"S'adapter" est vraiment le maître-mot chez les Dubourg!

1971 : le décès accidentel de Robert, père de 3 enfants : Jean-Marie âgé de 8 ans, Sylvie 6 ans et Vincent de 8 jours seulement, contraint Christiane leur mère, à prendre la direction de l'entreprise. Charpentier à cette époque n'est pas un métier de femme et encore moins chef d'une telle entreprise ! Pourtant, Christiane qui n'était pas du tout préparée à cela, s'arme de courage, fait preuve de ténacité, de beaucoup de volonté et d'abnégation pour relever tous les défis qui se présentent à elle... Fort heureusement, elle a su s'entourer de compétences et a été soutenue par des artisans locaux solidaires comme Bernadette et Gilbert Morlaës. Tandis que Christiane assure la bonne marche de la SARL Dubourg, Jean-Marie le fils aîné s'engage dans le métier et effectue son Tour de France au sein des compagnons.

Une rare qualité : "Anticiper"
A son retour, Jean-Marie partage avec sa mère, de 1987 à 2001, la direction de l'entreprise et pérennise l'activité. Christiane peut prendre



Christiane, Jean-Marie et Vincent Dubourg ont mis à l'honneur Gilles Martin (20 ans d'ancienneté) et Gilles Destouroune (30 ans).

alors une retraite méritée. Vincent, le frère cadet, s'engage dans une formation BTS Bâtiment qu'il réussit. Il se spécialise dans la gestion d'entreprise et la construction à ossature bois et la maîtrise d'œuvre. Une belle anticipation qu'il met, dès son intégration, dans la SARL, au service d'une palette d'activités qui s'élargit. Aujourd'hui, le chiffre d'affaire de la SARL Dubourg frise les 1 300 000 € avec un effectif de 9 employés, 2 apprentis et 4 intérimaires. Jean-Marie et Vincent Dubourg caressent de nouveaux projets autour du concept de la "maison bois" tandis qu'ils assurent encore et toujours en terme de charpente avec l'ajout de la pose de panneaux photovoltaïques...

La petite entreprise de Robert puis de Christiane est aujourd'hui une société solidement charpentée qui joue dans la cour des grands!

Notre site : www.dubourg-charpente.com



1961
Robert DUBOURG crée son entreprise de charpente traditionnelle à Bégaar (Landes).



1971
Son épouse Christiane reprend les rênes de la société, suite au décès accidentel de son mari.

1987

Son fils Jean-Marie la rejoint, après avoir effectué son Tour de France en tant que Compagnon du Devoir.

Il perpétue ainsi l'expertise technique et le savoir-faire traditionnel de l'entreprise.

2001

Mme Dubourg prend une retraite bien méritée et son deuxième fils - Vincent - intègre à son tour l'entreprise en tant que maître d'œuvre.

Il gère l'activité de construction de maisons avec les garanties du Contrat de Construction de Maisons Individuelles.



LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- DUBOURG Construction est « Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) » pour son activité d'offre globale de rénovation énergétique
- Ainsi, vous pouvez prétendre aux aides actuellement en vigueur pour financer vos travaux
- En savoir plus sur renovation-info-service.gouv.fr



UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE À VOTRE SERVICE

3 COMPAGNONS DU DEVOIR

6 OUVRIERS QUALIFIÉS

2 APPRENTIS

1 TECHNICIEN

DE BUREAU D'ÉTUDES

1 CONDUCTEUR DE TRAVAUX

1 MÉTREUR

1 SECRÉTAIRE

1 GÉRANT

Citroen Jumper Kasten, L2H2, 1 Schiebet. (2014)

1:30 L: 5.413 B: 2.050 H: 2.524 R: 3.450





LE CHOIX D'ÊTRE BIEN CHEZ SOI !

CONSTRUCTEUR OSSATURE BOIS



NEUF & RÉNOVATION
EXTENSIONS • SURÉLÉVATIONS

GARANTIES CONSTRUCTEUR CCMI



40400 BÉGAAR
www.dubourg-construction.fr



LE CHOIX D'ÊTRE BIEN CHEZ SOI !



Dubourg CONSTRUCTION

RESPONSABILISÉ

Notre savoir-faire, notre savoir-être, notre savoir-faire, nous nous engageons à vous offrir une construction de qualité, durable et respectueuse de l'environnement.

CCMI

Garantie de 10 ans de responsabilité décennale et de 5 ans de garantie de parfait achèvement.

AGREÉ QUALITE

Label de qualité pour les professionnels de la construction bois.

Garantie de 10 ans

Responsabilité décennale et de 5 ans de garantie de parfait achèvement.

CCMI

Garantie de 10 ans de responsabilité décennale et de 5 ans de garantie de parfait achèvement.

Garantie de 10 ans

Responsabilité décennale et de 5 ans de garantie de parfait achèvement.



LE CHOIX D'ÊTRE BIEN CHEZ SOI !

CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES EN BOIS



NEUF & RÉNOVATION
EXTENSIONS + SURÉLEVATIONS



05 58 73 42 63
www.dubourg-construction.fr

